

## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 29 juin 2018

**Présents** : D. Corrège, C. Couton, S. Boulet, C. Dinnat, T. Arrouy, D. Arrouy, F. Bracali  
Mmes S. Boulet, S. Dussenty

**Excusées** : Mmes Fabienne Boutonnet et Andrée Sentenac

### Ordre du jour

1. Approbation CR précédent (21 juin 2018)
2. Délibération suite au décès de l'employé communal
3. Questions diverses

**Secrétaire de séance** : M. Dominique ARROUY

### 1°/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2018

**Vote** : accepté à l'unanimité.

### 2°/ Demande d'ajout d'une délibération relative à l'octroi d'une indemnité à M. Stéphane Job, TIG

### 3°/ Délibération suite au décès de l'employé communal

Suite au décès de l'employé municipal, Olivier Winock, M. Le Maire a proposé une délibération suivant laquelle une somme serait allouée à la famille. Après discussion avec le conseil municipal, il est décidé que la commune procèdera à l'achat d'une plaque à mettre sur la tombe du défunt et sur laquelle sera inscrite : Olivier Winock – 1967 / 2018 – employé municipal - Souvenir du conseil municipal.

En conséquence, cette décision ne nécessite pas de délibération. La dépense relative à l'achat de la plaque sera imputée sur un article de fonctionnement.

### 4°/ Délibération octroi indemnité Stéphane Job

Suite au décès de notre employé communal, M. Olivier Winock, décédé le 25 juin 2018, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une personne en travail d'intérêt général nous a été confiée par le Service Pénitentiaire pour une durée de 140 heures.

Il s'agit de M. JOB Stéphane.

Au vu des services rendus par cette personne, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer à titre exceptionnel une indemnité de 150 euros payables à l'issue de son travail d'intérêt général.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. Le Maire à procéder à ce versement.

**Fin de séance à 21h45.**

**Le secrétaire de séance,  
Dominique ARROUY.**